

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

AGORA  
DE  
l'Humanité

**LA CGT SPECTACLE ET LE SNJ-CGT**

**À LA FÊTE DE L'HUMA**

*un week-end  
passionnant*

**Syndicat national des journalistes CGT**

263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : [contact@snjcgct.fr](mailto:contact@snjcgct.fr) – Site Internet : [www.snjcgct.fr](http://www.snjcgct.fr)

## L'acte d'accusation contre Var-Matin

Un préfet et un procureur... La députée RN du Var Laure Lavalette a trouvé des alliés de poids pour appuyer ses pressions contre *Var-Matin*. Celle-ci s'est en effet insurgée auprès du préfet de la publication le 3 octobre d'un article dans lequel le quotidien régional révélait que deux candidats déclarés à la mairie de Toulon, dont elle-même, n'habitaient pas la ville, révélant au passage les noms des communes où ils résident. Selon elle, cette information lui fait courir un danger. Le haut fonctionnaire a appelé la direction de la rédaction et obtenu le retrait – dans les deux heures – du nom de la commune de résidence de Laure Lavalette dans l'édition numérique et l'édition papier du lendemain. Avec en prime l'ouverture de son enquête préliminaire par le procureur et une convocation du journaliste et de son directeur au commissariat. Promis, rien à voir avec le fait que la députée ait traité *Var-Matin* de « torchon » et l'ait rebaptisé « Var-Mytho » après la publication d'un sondage électoral en mai dernier.

## La plaidoirie de BFMTV

Après sa condamnation à cinq ans de prison pour association de malfaiteurs, Nicolas Sarkozy a trouvé de nombreux relais médiatiques dans sa croisade contre le « mensonge », le « complot » et « l'insulte » qu'il a lancée le 28 septembre dans le JDD. L'interview du journaliste de Mediapart Fabrice Arfi par Marc Fauvelle sur BFMTV le 29 septembre est un modèle du genre, à enseigner dans les écoles de journalisme et qu'Acrimed s'est chargé de décortiquer. Entre interruptions incessantes et approximations factuelles, le journaliste de BFMTV a cherché à ramener à un « point de vue » les deux cent treize articles publiés en treize ans sur le sujet par Mediapart. Avec pour objectif de discréditer une note secrète publiée en 2011 par le journal en ligne, dont la justice a pourtant dit qu'elle n'était pas un faux. Insuffisant pour Marc Fauvelle, qui retient qu'elle « n'a jamais dit "il s'agit d'un vrai" ». Et cette séquence sur BFMTV, vraie interview ou vraie plaidoirie pour un président déchu ?

## L'absence de circonstances atténuantes pour France 2

La même erreur, à sept heures de distance. Le 13 octobre, dans le JT de 20 heures de France 2, Léa Salamé a confondu les circonstances de l'assassinat des deux profs de collège Dominique Bernard en octobre 2023 à Arras et Samuel Patty en octobre 2020 dans l'Oise, tous deux victimes d'un terroriste islamiste. Au JT de 13 heures, son collègue Julian Bugier avait fait de même. « Malgré toute la cohorte de chefs et de directeurs qui relisent la moindre virgule. C'est grave », s'insurge la CGT de France Télévisions, qui y voit le signe que « la forteresse de la direction de l'Information s'écroule ». Le syndicat attend qu'elle assume pleinement ses responsabilités et non qu'elle crée « la diversion, en faisant sauter des fusibles, comme à son habitude ». La CGT dénonce un système dans lequel « un petit groupe de décideurs éditoriaux » ont la main sur les JT, là où ces derniers devraient être l'œuvre collective de la rédaction.

## Témoins Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication: Pablo Aiquel.  
Ont collaboré à ce numéro:

Textes: Pablo Aiquel, Stéphane Antoine, Delphine Banas, Houda Benallal, Walid Bourouis, Éléonore Duplay, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Soraya Morvan-Smith, Sonia Reyne, Héléne Richard.

Photos: Daniel Maunoury, adhérentes du SNJ-CGT  
Rédaction en chef: Ludovic Finez.  
Secrétaire de rédaction: Pablo Aiquel.  
Révision: Francis Ambrois.  
Direction artistique: Iléa Roc.

Impression: Allages, 115 avenue Raspail, 94250 Gentilly. Tél.: 01 41 98 37 98.  
Commission paritaire: 0928 S 06290.  
N° ISSN: 1281-1343.

Téléphone: 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41  
Courrier électronique: contact@snjcgf.fr  
www.snjcgf.fr  
twitter.com/snjcgf

**En cas de changement d'adresse**  
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

# Témoins

Nouvelle série, n° 98  
août - octobre 2025

## Sommaire

### DOSSIER

La CGT Spectacle et le SNJ-CGT à la Fête de l'Huma, un week-end passionnant.....	4
Bilan : une seule envie, celle de recommencer .....	5
Témoignages : l'enfer quotidien des journalistes à Gaza .....	7
Exil : "Cette douleur est présente tous les jours, on apprend à vivre avec" .....	8
Culture : lever le couvercle sur les violences sexistes et sexuelles .....	10
Réseaux sociaux : de la toxicité de X et des moyens d'y échapper .....	11
Audiovisuel public : la menace de la holding est-elle écartée ? .....	12

### VIE SYNDICALE

CGT Spectacle : premier congrès après notre affiliation .....	14
Intelligence artificielle : le SNJ-CGT travaille à un plan d'action .....	16
Négociations de branches : nouvelles grilles en PHR, échecs en PQN et PQR .....	18
En bref .....	19

### ACTUS MÉDIAS

Prisma Media : tour de vis sur les budgets et les contenus .....	20
Télérama et Marianne : deux motions de défiance .....	20

### JURIDIQUE

Le Canard enchaîné : demande de requalification et de condamnation pour "harcèlement moral" .....	21
Une étonnante relaxe générale.....	21

### INTERNATIONAL

FEJ : tolérance zéro face aux violences et discriminations dans les rédactions.....	22
---	----

### LIVRES

Biographie : Ambroise Croizat, le "ministre des Travailleurs" .....	23
---	----

# On lâche rien !

Les mobilisations ont payé. Le gouvernement Bayrou est tombé avant même d'avoir été en capacité de présenter un budget, puis l'éphémère « Lecornu I » a dû laisser la place à un « Lecornu II » contraint de suspendre – même si Macron ne le veut pas – la réforme des retraites. Certes, pour nous à la CGT, le rapport de force grandissant pouvait nous permettre d'aller au bout et d'exiger l'abrogation ou un blocage à travers la loi. Mais il ne faut pas se tromper, il s'agit d'une victoire – qui en appelle d'autres –, même petite, de la dynamique créée grâce à l'unité syndicale interprofessionnelle et à sa convergence avec les mouvements citoyens. Il ne faut rien lâcher. L'activité du syndicat durant les prochaines semaines et mois sera sans doute marquée par trois défis : les menaces de l'extrême droite sur les médias et le journalisme, le soutien aux journalistes et à la population de Gaza, et le futur projet de loi issu des États généraux de l'information, qui pourrait avoir des effets non négligeables sur l'exercice de notre profession.

## La menace d'un gouvernement d'extrême droite

L'instabilité politique fait néanmoins toujours planer la menace d'un gouvernement dirigé par l'extrême droite. Et nous, avec d'autres organisations de journalistes et associations de la société civile, devons faire notre part pour que la prise de conscience des dangers que cela représente soit la plus élevée possible. La prise en main des médias par des oligarques qui cherchent à détruire le journalisme et l'information puis, à terme, la démocratie, constitue une véritable menace pour notre société et pavent le chemin au Rassemblement national et ses satellites. Le scénario a déjà été vécu en Hongrie, en Tchéquie, en Slovaquie, mais aussi en Italie et ailleurs. La journée d'information et de débats sur « médias et extrême droite » que nous coorganisons avec Visa et d'autres syndicats et associations de journalistes fin novembre à Paris doit nous permettre de renforcer la dynamique d'actions et de réflexions en ce sens. Nos efforts pour plaider pour une paix durable, l'accès de l'aide humanitaire et notre soutien aux journalistes à Gaza sont devenus un fil rouge de nos actions. Nous y avons dédié un temps du programme de notre stand à la Fête de l'Humanité ainsi qu'au congrès de la Fédération CGT du spectacle, et nous préparons d'autres temps forts, notamment dès le prochain numéro de *Témoins*, qui comprendra une rencontre avec le représentant de la CGT dans la flottille pour Gaza Cédric Caubère.

## L'énergie du congrès de la CGT Spectacle et de la Fête de l'Humanité

Enfin, le projet de loi issu des États généraux de l'information pourrait arriver sur le bureau des députés avant la fin de l'année. Au moment où nous écrivons ces lignes, le texte est encore étudié par le Conseil d'État. Mais comme notre avis a été très peu pris en compte par les EGI, nous ne nous faisons pas d'illusions et nous savons déjà que nous devons être très vigilants.

La France devra se mettre au niveau du règlement européen pour la liberté de la presse (EMFA, pour le sigle en anglais) entré en vigueur en août dernier, qui traite des sujets fondamentaux pour notre profession : l'indépendance des médias de service public, la transparence sur la propriété des médias, la protection du journalisme face aux grandes plateformes numériques, tout comme la protection des sources des journalistes. Ceux qui pensent que seuls les régimes illibéraux au sein de l'Union européenne sont visés par ce texte devraient prendre en considération qu'en France, les aides directes et indirectes à la presse sont attribuées par une commission sans représentants des journalistes professionnels, composée uniquement de membres du ministère de la Culture et du patronat, la commission paritaire (sic) des publications et agences de presse (CPPAP).

Bien sûr, notre syndicat ne néglige point le cœur de ses mandats : la négociation collective et l'amélioration des conditions de travail des journalistes. Vous trouverez dans les pages de ce numéro de *Témoins* un bilan sur la situation des négociations salariales dans les principales formes de presse ainsi que notre travail critique sur l'introduction des outils d'intelligence artificielle dans les rédactions. Nous partageons aussi dans ces pages l'énergie de notre premier congrès fédéral de la CGT Spectacle à Noirmoutier et de notre participation commune, joyeuse et militante à la Fête de l'Humanité pour donner envie à toutes nos adhérentes et à tous nos adhérents de prendre part à nos luttes. Ensemble nous sommes plus forts. On lâche rien !

Pablo Aiquel, secrétaire général du SNJ-CGT

# LA CGT SPECTACLE ET LE SNJ-CGT À LA FÊTE DE L'HUMA :



## un week-end passionnant

La Fédération CGT du spectacle et le SNJ-CGT, qui en fait désormais partie (voir *Témoins* n° 97), se sont associés pour tenir un stand commun lors de l'édition 2025 de la Fête de l'Huma, du 12 au 15 septembre dernier. Débats, table ronde, échanges, rencontres, moments conviviaux et festifs : ce stand a été, le temps d'un week-end, un véritable carrefour. Ce dossier de *Témoins* rend compte des moments les plus importants.

Dossier réalisé par Pablo Aiquel, Delphine Banas, Walid Bourouis, Ludovic Finez, Soraya Morvan-Smith et Sonia Reyne

# Bilan

## Une seule envie, celle de recommencer

**Du sort des journalistes palestiniens à la situation des journalistes en exil en France, en passant par l'avenir de l'audiovisuel public et les violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle, la présence commune de la CGT Spectacle et du SNJ-CGT à la Fête de l'Huma a donné lieu à de nombreux débats.**

**L**a prochaine fois, il faudra prévoir une cafetière. Penser également à faire davantage de publicité autour du programme de débats et de rendez-vous, en amont mais également pendant la Fête elle-même. Le propre des débutants, c'est de faire des erreurs... de débutants. Mais sincèrement, pour une première, la tenue d'un stand commun de la Fédération CGT du spectacle et du SNJ-CGT à la Fête de l'Huma est une véritable réussite<sup>1</sup>. Pendant un week-end, notre stand a été le point de ralliement de syndiqués désireux de rencontrer et de discuter avec des camarades. Il a également été la destination de celles et ceux qui souhaitaient en savoir plus sur les réalisations et les prises de position de la CGT Spectacle et du SNJ-CGT, parfois dans l'idée de se syndiquer. La Fédération était ainsi venue avec son magazine bimestriel *Spectacle*, son livret d'accueil des syndiqués ou encore son guide sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. De notre côté, nous avons apporté des piles d'exemplaires de notre magazine trimestriel *Témoins*, de notre *Manuel des droits des journalistes pigistes* ou encore du numéro de février 2024 de la revue *Projet* écrite en partenariat avec nous.

### Des débats et des fanfares

Notre stand a également vu défiler, en trois jours, un riche programme de rencontres, échanges et débats, auquel le SNJ-CGT a pris une part importante, à commencer par celui consacré dès le vendredi soir à deux témoignages sur les conditions de travail et de survie des journalistes palestiniens. Nous avons également accueilli plusieurs journalistes en exil en France, qui nous ont raconté leurs difficultés à exercer leur métier dans leur pays, mais également à

le poursuivre en France, faute de recrutement dans une rédaction. Au menu également, la question cruciale de la défense de l'audiovisuel public, toujours sous la menace potentielle d'une loi de création d'une holding, même si la complexité de la situation politique actuelle semble en éloigner la perspective.

C'est aussi chez nous qu'il a été question de la toxicité de certains réseaux sociaux, mais aussi des possibilités d'y échapper, et que le collectif des Incandescent-es a lu des textes contre le fascisme. Le week-end s'est conclu par un échange autour des États généraux de la culture et des suites de la mobilisation Cultures en lutte. La CGT Spectacle et le SNJ-CGT ont aussi coorganisé une table ronde, qui s'est tenue au Forum social de la Fête, sur les enseignements du rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les « violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité ».

Notre stand a vécu son lot de moments conviviaux et festifs, comme cet atelier organisé par le Snap-CGT (Syndicat des artistes plasticiens-nes) de personnalisation de casquettes ou le passage des fanfares militantes La Grâce de l'Hippo et CUC, qui ont égayé notre début de soirée du samedi. Sans oublier les dizaines de rencontres et de conversations qui se sont nouées et prolongées autour d'un verre.

### Juste à côté du Village des médias indépendants

Notre tente était opportunément placée à côté du Village des médias indépendants, qui accueillait des titres tels que *Fakir*, *Politics*, *StreetPress*, *Off Investigation*, *Reporterre*, *Blast*, *Basta !*, *Au poste*... L'édition 2025 de cette Fête de l'Huma était marquée par une actualité forte : le marasme politique interminable depuis la dissolution de l'Assemblée nationale de juin 2024, le génocide à Gaza, dont sont victimes les journalistes comme tous les habitants gazaouis, ou encore la montée alarmante des idées d'extrême droite dans le débat politique, mais aussi dans les médias, dont certains défendent désormais clairement une ligne éditoriale de promotion de ces idées. Ces thèmes ont bien entendu donné lieu à de nombreux débats sur d'autres stands de la Fête. Bref, une richesse qui ne donne qu'une envie : réitérer l'année prochaine. ■

1. En 2024, le SNJ-CGT disposait, seul, d'un stand au Village des médias indépendants, mais sans un programme de débats comme cette année.



LA FÊTE DE L'HUMANITÉ  
Le 12, 13, 14 septembre 2025

# Témoignages L'enfer quotidien des journalistes à Gaza

Dès le vendredi soir, notre stand a accueilli un échange avec Nour Elassy, journaliste palestinienne réfugiée en France, et Nasser Abu Baker, secrétaire général du Syndicat des journalistes palestiniens (PJS). L'occasion aussi de rendre hommage à notre camarade Marine Vlahovic, décédée en novembre 2024.

chose positive, c'est que beaucoup de gens savent désormais ce qui se passe réellement à Gaza », souligne Nour Elassy, qui évoque les flottilles humanitaires et « la solidarité des citoyens occidentaux ».

## « Une guerre contre les Droits de l'homme et le droit à l'information »

De son côté, Nasser Abu Baker, secrétaire général du PJS, le syndicat des journalistes palestiniens, qui a travaillé vingt ans pour l'AFP, estime qu'à Gaza ne se joue « pas seulement un crime contre les Palestiniens » mais « une guerre contre l'humanité, les valeurs, les Droits de l'homme et le droit à l'information ». Il fait état de « plus de 250 journalistes tués, dont 31 femmes, plus de 400 blessés et 200 arrêtés ». « Il n'y a plus un endroit sûr à Gaza », souligne-t-il. Pour preuve, les attaques contre des hôpitaux, qui ont fait de nombreux morts, dont des journalistes. Comme les autres, « les journalistes sont affamés, ils n'ont pas de médicaments, ils font face au blocage de toute aide humanitaire, même le lait pour les enfants ». « Pourtant, insiste-t-il, les journalistes palestiniens continuent de relayer l'information et nous continuerons notre bataille. » Quelques semaines après cet échange sur notre stand, un cessez-le-feu fragile a été mis en place, mais à l'heure où ces lignes sont écrites, aucun journaliste étranger n'a encore pu entrer à Gaza. « Le syndicalisme fait partie de la solidarité », ajoute Nasser Abu Baker, par ailleurs vice-président de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), qui a été invité par la CGT à la manifestation parisienne du 1<sup>er</sup> Mai dernier. « J'ai vraiment été ému d'y voir des drapeaux palestiniens », se souvient-il.

## Hommage à Marine Vlahovic

Cet échange sur les journalistes palestiniens a également été l'occasion de rendre hommage à la journaliste Marine Vlahovic, décédée à 39 ans en novembre 2024 à Marseille. Elle a été correspondante en Cisjordanie de 2016 à 2019 pour des radios publiques francophones. Elle avait témoigné de son quotidien, en podcasts, dans ses « Carnets de correspondante », mais également donné la parole aux journalistes gazaouis dans « Gaza Calling ». Avec sa disparition, le SNJ-CGT a perdu une camarade qui s'était également investie dans la défense des droits des journalistes correspondants de médias français à l'étranger. ■

« **J**e n'appelle pas ça une guerre mais un génocide. » Nour Elassy, journaliste palestinienne, a travaillé, depuis Gaza, pour la branche chinoise de l'agence de presse américaine AP, pour Al Jazeera Angleterre, ou encore pour Mediapart. Depuis juillet, elle est réfugiée en France où elle étudie désormais à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). « Il est très difficile de décrire les difficultés des journalistes [à Gaza] », témoigne-t-elle. Elle décrit l'absence de connexion Internet et les coupures d'électricité, qui complexifient un besoin basique du journalisme : envoyer des textes, des sons et des images, sans oublier le nécessaire rechargement des batteries de téléphone et d'ordinateur. C'est donc la débrouille au jour le jour : la recherche d'un panneau solaire en état de fonctionnement, d'un générateur électrique encore alimenté en carburant, d'une connexion satellite en haut d'un immeuble criblé de balles et de missiles. Et, bien pire, les bombardements aériens et les attaques quotidiennes de drones. « À chaque fois que j'allais interviewer quelqu'un ou que je parlais en reportage et que je pensais à mes collègues tués, je me disais : "Ça aurait pu être moi, à n'importe quel moment". » À Gaza, porter un gilet « Press », contrairement à presque partout ailleurs dans le monde, ne protège pas mais fait de vous une cible de l'armée israélienne, qui n'a aucune envie que des journalistes documentent ses actes génocidaires. « Et ce n'est pas seulement vous qui êtes en danger, mais toute votre famille, vos enfants... », poursuit la journaliste. Pas facile, dans ces conditions, de trouver des interlocuteurs qui acceptent de parler : « Les gens ont peur quand ils voient passer un journaliste avec son gilet "Press". » « La seule



# Exil

## “Cette douleur est présente tous les jours, on apprend à vivre avec”

Le samedi matin, c'est un débat sur la situation des journalistes en exil qui s'est tenu sur notre stand. Il a permis de découvrir les réalités du travail des journalistes en Afghanistan ou au Pakistan, mais aussi les déconvenues une fois arrivés dans notre pays.

**F**emme, féministe, journaliste : trois raisons de se sentir en grand danger au moment de la prise de pouvoir par les Talibans en Afghanistan au printemps et à l'été 2021, qui s'est achevée par la chute de Kaboul le 15 août. Évacuée par l'armée française, Mursal Sayas s'est installée en France, où elle continue de militer pour les droits humains, en particulier les droits des femmes. « En Afghanistan, quand nous étions un État démocratique, des femmes étaient déjà battues, les cheveux rasés, les ongles coupés. Il y avait aussi des violences physiques, sexuelles. Alors maintenant, vous pouvez imaginer ce qui peut se passer... Les filles de plus de douze ans ne peuvent plus continuer d'aller à l'école. On a plus de pouvoir sur les gens quand on les prive d'éducation et si vous êtes une fille [en Afghanistan], il n'y a plus d'avenir pour vous », explique la journaliste, autrice d'un livre qui compile les témoignages de dix femmes afghanes, titré *Qui entendra nos cris ?* (Éditions de l'Observatoire).

**“Femme journaliste en Afghanistan, ça n'existe pas”**  
L'Afghanistan figure à la peu enviable 175<sup>e</sup> place sur 180 au classement de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières. « Vous ne pouvez pas être femme journaliste en Afghanistan, ça n'existe pas. Par ailleurs, il y a beaucoup de sujets dont on ne peut pas parler. Il y a par exemple des châtiments publics. Nous n'avons pas de médias indépendants et les programmes sont vérifiés avant diffusion. » Ce qui n'empêche pas une politique retorse, qui consiste à « donner des visas de presse à des journalistes allemands » dans le but de leur passer le message officiel que « l'Afghanistan est en sécurité, il n'y a pas la guerre ».

« L'exil, ce n'est pas facile », soupire Mursal Sayas, qui se souvient de son premier entretien à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) : « On m'a dit : “Vous êtes réfugiée, vous pouvez aller partout, sauf dans votre pays”. Cette douleur est présente tous les jours, on apprend à vivre avec. »

### Deux tabous au Pakistan : les militaires et la religion

Autre journaliste réfugié en France, le Pakistanais Taha Siddiqui, colauréat du prix Albert-Londres en 2014<sup>1</sup>. Il a été correspondant de France 24 et d'Arte et l'auteur de plusieurs documentaires. « Au Pakistan [157<sup>e</sup> au classement RSF], il y a deux sujets tabous : les militaires et la religion. Si vous en parlez, vous récoltez beaucoup de menaces et de problèmes. » Taha Siddiqui explique ainsi que plus de vingt mille personnes arrêtées par l'armée, qui n'ont droit à aucun avocat, ont disparu. « Si vous êtes arrêté par l'armée, il y a un risque que vous ne soyez jamais relâché. »

Le journaliste est arrivé en France en 2018, où il a obtenu le statut de réfugié politique : « Le service de renseignement français m'a contacté pour me dire que mon nom est sur une liste noire au Pakistan et m'a conseillé de ne pas y retourner. J'ai encore de la famille au Pakistan. Lors de ma deuxième année d'exil, mon père, ma mère et ma sœur ont été contactés par les services secrets [pakistanaï] qui leur ont passé un message : “Dites à Taha de stopper ses publications [sur les réseaux sociaux]”. J'ai quitté le Pakistan mais pas arrêté de travailler, même si faire du journalisme en exil, ce n'est pas la même chose que dans son pays, là où on a notre réseau. L'exil est difficile, il y a une vie avant et après. »

Si Taha Siddiqui est toujours journaliste, il a également élargi

sa palette. Il a ainsi fondé en 2020 le Dissident Club, un bar du 9<sup>e</sup> arrondissement parisien, qui accueille des concerts, des débats et des expositions. « J'y ai créé une communauté d'exilés », sourit-il. Mais le journaliste s'est également fait scénariste de BD, celle titrée *Dissident Club, chronique d'un journaliste pakistanais en exil* (éditions Glénat), qui chronique sa vie, depuis son enfance au Pakistan jusqu'à son arrivée à Paris à l'âge de 34 ans avec femme et enfant après une tentative d'assassinat à Islamabad. Un joli pied de nez à son histoire : « Quand j'étais petit, mes parents m'interdisaient les BD parce c'est “haram” [“interdit” dans le Coran]. Dans ce livre, je critique l'islam, l'interdiction du blasphème... » L'ouvrage est traduit en anglais, portugais ou encore en polonais, mais inutile d'espérer une diffusion au Pakistan, même si l'auteur a appelé quelques amis dans son pays pour tâter le terrain.

### Les journalistes exilés en France ne retrouvent pas de poste de journaliste

Aniss Ould Rabah est coordinateur du programme « Journalistes en exil », auquel participent notamment RSF, la Maison des journalistes et Singa, une organisation internationale qui œuvre à « l'inclusion des personnes nouvelles arrivantes ». Le programme comprend actuellement dix-huit journalistes, venus du Yémen, d'Afghanistan, de Syrie, d'Haïti, du Togo ou encore de Russie. « La plupart des journalistes exilés qui arrivent en France ne retrouvent pas de poste de journaliste », même dans les médias pour lesquels ils travaillaient quand ils étaient dans leur pays, déplore Aniss Ould Rabah. « Nous les accompagnons pendant six à neuf mois, nous proposons des formations techniques, nous recherchons des partenariats avec des médias français ou encore des fonds pour créer de nouveaux médias », résume le coordinateur. « Un journaliste haïtien, Samuel, veut créer un média d'investigation sur les migrations, illustre-t-il. Un journaliste togolais essaie de recréer son média en France... »

### “Quand tu envoies ton CV, plus personne ne te connaît”

« Des milliers de journalistes sont en exil, beaucoup malheureusement sont en reconversion [pour quitter le métier] et, à chaque fois, cela signifie une voix libre qui disparaît », intervient Walid Bourouis, lui-même journaliste tunisien réfugié en France, élu au comité national du SNJ-CGT, qui anime le débat. « Quand je suis arrivé en France, je suis allé au siège de France 24, pour demander du travail, raconte Taha Siddiqui. Je n'ai pas eu beaucoup de soutien. C'est un problème grave, dont on ne parle pas beaucoup, alors que dans notre pays, nous mettons notre vie en danger pour [ces médias]. » « J'ai le même problème, poursuit Walid Bourouis. Je suis toujours sollicité pour parler [en plateau] de la Tunisie, au moment des élections par exemple. Mais quand tu envoies ton CV, plus personne ne te connaît. »

La barrière de la langue est parfois avancée par les employeurs. « D'accord, certains ne parlent pas très bien français, mais ils ont toujours un réseau très riche, rétorque Aniss Ould Rabah. Par exemple, des journalistes syriens savaient que Bachar Al-Assad tomberait bien avant les médias français. Idem pour le séisme en Afghanistan, fin août. Ils avaient des informations qui ne sont sorties dans la presse que bien plus tard. Ils ont un coup d'avance, voilà leur richesse. »

« Notre CV ne vaut rien ici », déplore Mursal Sayas, qui souligne une « différence de traitement avec les Ukrainiens ». Les journalistes en exil peuvent également rencontrer d'autres déconvenues, raconte Taha Siddiqui : « Deux ou trois fois, dans des conférences, j'ai parlé de liberté de la presse et critiqué la France. À plusieurs reprises, dans le public, on m'a rétorqué : “On vous accueille en France et c'est comme ça que vous en parlez ?” »

1. Pour le reportage « La guerre de la polio » diffusé en décembre 2013 dans l'émission *Envoyé spécial* sur France 2.

# Culture

## Lever le couvercle sur les violences sexistes et sexuelles

**Des années que ça mijote... Judith Godrèche a fait voler en éclats le tabou des violences sexistes et sexuelles dans le monde du cinéma. Nous avons soulevé le couvercle de cette peu ragoûtante mixture à l'occasion d'une table ronde au Forum social de la Fête.**

**S**andrine Rousseau et Erwan Balanan, respectivement présidente et rapporteur coordinateur de la commission d'enquête parlementaire sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans la culture, n'ont pas mâché leurs mots, portés aussi par Salomé Gadafi, secrétaire générale adjointe de la CGT Spectacle, et Karine Huet, secrétaire générale adjointe du Snam-CGT (musiciennes et musiciens, enseignants et interprètes) au Forum social de la Fête. La première a porté en étendard Judith Godrèche, mise en examen la veille après une plainte en diffamation déposée par Jacques Doillon : « C'est une procédure bâillon ! » Applaudissements dans l'espace plein à craquer pour suivre ces échanges autour du rapport rendu par la commission. « Il ne faut pas négliger la terreur de parler, face à ces agresseurs qui jouissent d'une grande renommée, quand on survit avec trois jours de contrat par ci par là. C'est un système entier basé sur l'omerta qui entoure les violences sexuelles. Il s'organise sur la silencieuse des victimes. » Le second a dénoncé une « machine à broyer des talents ». Terrible constat dans un secteur où, pourtant, travaillent des mineurs. Le rapporteur a plaidé pour l'exemple australien, où l'honorabilité des personnes qui travaillent avec des moins de 18 ans est sondée.

### « Rapports de hiérarchie et de domination »

Dès le début des échanges lancés par Sonia Reyne, membre du Bureau national du SNJ-CGT, en charge notamment du dossier Femmes-Mixité, Karine Huet a souligné que la Fête de l'Humain avait « programmé [parmi les concerts] quatre agresseurs pour ce week-end ! D'où la nécessité de tenir ce débat ici ! » Elle explique ces violences par la prééminence de « rapports de hiérarchie, de domination » dans les milieux culturels, du spectacle, du cinéma, de la musique, un « terreau fertile en VSS ». Salomé Gadafi pointe du doigt, en France, une « ambiance déplorable propice aux violences, l'extrême droite et ses idées », contre lesquelles il faut lutter, sinon « on pourra dire au revoir aux mesures mises en place ». Sonia Reyne interroge : « Comment faire pour que les milieux culturels deviennent durablement plus sûrs ? » Le rapporteur Balanan

le martèle : « C'est un combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. » Il est appuyé par Karine Huet : « On ne parle pas assez des politiques d'égalité qu'il faudrait mener. Aujourd'hui, l'impunité des auteurs est portée par la précarité des victimes. » « La peur de ne pas être réembauché si on parle, la peur que le tournage s'arrête et que cela pénalise toute l'équipe, qui compte sur ces heures de travail pour vivre » sont des freins, face auxquels « la parité sur les plateaux, pour moins de virilisme et donc moins de violence », mais aussi la présence de référentes, l'obligation de se former contre les VSS, sont présentées comme des solutions par Salomé Gadafi.

### Pour que le « bonus parité » devienne un « malus »

« Le droit du travail aussi donne de la créativité pour faire reconnaître le statut de victime », assure Karine Huet. Il s'agirait également de protéger les témoins, ceux qui dénoncent, selon le rapporteur Balanan. Et que le « bonus parité » devienne un « malus » pour accélérer le processus. En tout, le rapport de la commission liste quatre-vingt-six mesures à prendre. Parmi elles, l'action sur les conventions collectives par la négociation, la transformation du code pénal, la clarification du code du travail, qui contient encore trop d'« angles morts ». Sandrine Rousseau a préconisé une « cellule » qui concentrerait les informations, afin de prévenir lorsqu'un agresseur passe, par exemple, d'une école à une autre. Cela semble logique, mais ça n'existe pas à l'heure actuelle. Toutefois, la présidente de la commission relève que, dans le monde de la culture, « la relation de travail, le contrat, est gommé par tout ce temps hors du contrat réel, celui de la promotion, des trajets, des fêtes... » Et quand il y a « un problème, la comédienne appelle son agent... » qui, lui, n'est à ce jour pas soumis à l'obligation de se former aux VSS. Une erreur à corriger pour Erwan Balanan, partisan d'« amplifier la formation ».

« Informer les mineurs, déssexualiser le corps des actrices », avant que ces enfants normalisent des comportements violents, doit être fait dans les douze prochains mois, reprend Karine Huet. Dans le public, une jeune femme illustre les échanges en évoquant un « exercice » vécu dans une école de cinéma, la réalisation d'un court métrage au cours duquel il était notamment demandé de toucher les fesses à plusieurs reprises d'un autre élève. Sandrine Rousseau revendique également « l'augmentation du nombre d'inspecteurs du travail », la mise en place de coordinatrices d'intimité et la définition d'un « délit de complicité ». Mais ; surtout, « ne plus sabrer les budgets de la culture », insiste Salomé Gadafi, sous des applaudissements nourris. ■

D. B.



## Réseaux sociaux De la toxicité de X et des moyens d'y échapper

**Le SNJ-CGT a participé à la naissance d'EscapeX, un collectif qui milite pour quitter le réseau social d'Elon Musk et en adopter d'autres. EscapeX propose même des outils pour réaliser la bascule. Un débat y a été consacré le dimanche matin.**

« Je voulais intituler ce débat "Faut-il quitter X ?" Mais la réponse est évidente : "Oui". » Voilà résumé par Soraya Morvan-Smith, secrétaire générale adjointe du SNJ-CGT, le point de départ du débat qu'elle a animé sur la toxicité de certains réseaux sociaux. « Elon Musk a racheté Twitter [qu'il a rebaptisé X] pour 44 milliards de dollars et l'a instrumentalisé à des fins politiques », rappelle, Grégory Fabre, de l'ONG Nothing 2 Hide, spécialisée dans la sécurité numérique, notamment pour les journalistes et activistes. « Il a complètement changé les algorithmes, revendiqué de pousser ses propres tweets, a abandonné toute forme de modération, dont il a foutu dehors les équipes, suspendu les comptes qui ne lui plaisaient pas, de journalistes, d'activistes... » « Les réseaux sociaux ne sont pas les lieux les plus démocratiques », commente Benoît Piédallu, de la Quadrature du Net, une association qui « défend les libertés fondamentales dans l'environnement numérique ». « Twitter avait déjà un biais important, Musk l'a amplifié. »

### « Les algorithmes de X alimentent le fascisme »

Lénaïg Bredoux, codirectrice éditoriale de Mediapart, explique que son journal a quitté X en janvier dernier, au moment de la passation de pouvoir, le 20 janvier, entre Joe Biden et Donald Trump. Rester aurait constitué « une compromission beaucoup trop forte, alors que les algorithmes [de X] alimentent le fascisme » et que Mediapart avait « qualifié la campagne de Trump de fasciste ». Lénaïg

Bredoux précise que si les réseaux sociaux « ont élargi la source de trafic vers le journal », le départ de X n'a eu aucune incidence sur l'audience de Mediapart. La rédaction continue cependant de suivre certains comptes sur X « pour avoir des informations ».

Le 20 janvier a été l'occasion d'un appel au départ en masse de X, porté par le collectif HelloQuitteX, devenu EscapeX, initié par le directeur de recherche au CNRS David Chavalarias et cofondé, entre autres, par la Ligue des droits de l'homme, la Quadrature du Net, Nothing 2 Hide et le SNJ-CGT. Ce type d'initiative « n'est pas courant pour un syndicat, reconnaît Pablo Aiquel, secrétaire général du SNJ-CGT. Quelque part, nous sommes tous drogués aux réseaux sociaux. J'ai vu notre compte Twitter, et j'administrerais, passer de 1 500 à 9 000 abonnés. Mais David Chavalarias nous a expliqué en quoi [rester sur X] était de plus en plus toxique. »

### Plate-forme de portabilité vers d'autres réseaux

D'autres réseaux sociaux ont été créés pour échapper à l'emprise d'Elon Musk et consorts. Benoît Piédallu prend l'exemple de Mastodon, assis techniquement sur « un logiciel libre amélioré en continu par les utilisateurs, ce qui n'existe pas ailleurs » et géré par « une association qui reçoit des dons de particuliers ». EscapeX ne se contente pas de militer pour quitter X et adopter d'autres réseaux sociaux, mais offre également des outils pour le faire le plus simplement, via une application de portabilité. « L'export d'archives de Twitter vers Mastodon ou BlueSky prend cinq minutes, assure Grégory Fabre. Mon premier conseil est de ne pas fermer son compte [X] pour ne pas que le nom soit repris par quelqu'un d'autre. Mon second, c'est d'arrêter de poster [sur X], sinon on lui donne gratuitement du contenu et des informations. » « Les espaces numériques sont possédés par des patrons milliardaires dont les intérêts sont ceux de la dérégulation économique, fiscale, sociale... », insiste Lénaïg Bredoux. « Cela fait plus de dix ans qu'on laisse faire ces milliardaires, acquiesce Pablo Aiquel. Pourquoi pas un service public des réseaux sociaux, avec chacun son lopin de terre protégé ? » ■

# Audiovisuel public

## La menace de la holding est-elle écartée ?

L'instabilité politique du pouvoir et les chutes de gouvernements à répétition semblent compliquer un vote prochain du projet de loi de holding de l'audiovisuel. L'extrême droite, favorable à la privatisation, reste cependant en embuscade. Quant à l'état de l'audiovisuel public, même sans holding, il nécessiterait un sérieux plan de rattrapage.

« **Q**uoi qu'il arrive, on les attend de pied ferme à l'Assemblée nationale. On mettra tout en œuvre pour faire échec à ce texte, même si le Rassemblement national y est favorable et que c'est le gouvernement qui maîtrise le calendrier des débats. Je pense tout de même que la victoire n'est pas loin. » L'avenir de la proposition de loi de création d'une holding de l'audiovisuel public du sénateur UDI Laurent Lafon, défendue bec et ongles par la ministre de la Culture Rachida Dati, est plus que jamais incertain, victime collatérale des chutes successives de gouvernements. La députée écologiste du Val-de-Marne Sophie Taillé-Pollian reste tout de même attentive, mais néanmoins optimiste. « C'est une loi réputée "maudite", un texte qui traîne depuis plusieurs années. En juillet, il n'y avait pas de majorité pour la voter [lire notre dossier dans *Témoins* n° 97] », embraie le député LFI des Hauts-de-Seine Aurélien Saintoul, autre adversaire déclaré d'une holding.

Depuis ce débat à la Fête de l'Huma, une autre difficulté s'est même ajoutée pour les défenseurs du texte : l'explosion du « socle commun » après la nomination du « gouvernement Lecornu 1 », qui n'a tenu que quelques heures. « Mais il faut voir cette idée de réforme et d'appauvrissement de l'audiovisuel public sur le temps long, reprend Aurélien Saintoul. C'est une idée très ancrée de vouloir en finir avec l'audiovisuel public et, d'année en année, celui-ci s'uniformise. Et que dire d'une présidente [Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions] qui dit qu'elle est contre cette réforme, puis pour, puis candidate à la présidence de la holding ? Il faudra de toute façon enclencher la reconstruction de l'audiovisuel public. »

« **Revenir à un financement pérenne et dynamique** » Thibaut Bruttin, directeur général de Reporters sans frontières (RSF), rappelle la volonté affirmée de longue date par le président du RN Jordan Bardella de découper et privatiser l'audiovisuel public, ainsi que l'idée lancée plus récemment de supprimer l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). Mais il replace le cas français dans un contexte plus large : dans de nombreux pays européens – Italie, Tchéquie, Hongrie...

–, l'audiovisuel public a subi une « reprise en main », tandis qu'au Lichtenstein, il a carrément disparu. Au chapitre de la reconstruction de l'audiovisuel public français, Pierre Mouchel, secrétaire général du SNRT-CGT de France Télévisions, appelle à « revenir à un financement pérenne et dynamique » après la suppression en 2022 de la redevance audiovisuelle, remplacée par un financement par une part de la TVA. « Nous ne voulons pas revenir à l'ancien système, insiste-t-il. Nous avons travaillé avec [l'économiste] Julia Cagé à une contribution universelle progressive en fonction des revenus. Il y a encore beaucoup de publicité à France Télévisions, on appelle ça un mal nécessaire. » Autre donnée : « L'audiovisuel public finance énormément les producteurs privés, un milliard d'euros sur un budget de trois milliards. Les producteurs privés conservent des droits sur les œuvres. France Télévisions devrait les conserver à concurrence de ce qu'elle investit. Cela a bougé un peu : France Télévisions détient désormais 20 % de ce qu'elle finance. »

### France Télévisions et les producteurs privés

« Le service public ne finance pas [les productions privées] à 100 %, il nous faut bien garder des droits », rétorque Frédérique Dumas, elle-même productrice, qui s'est portée candidate à la présidence de France Télévisions, décrochée en mai par Delphine Ernotte pour un troisième mandat. Côté financement, elle regarde avec intérêt « le système finlandais » de contribution à l'audiovisuel public, où « certains ne paient rien, d'autres 20 €, d'autres 200 ». Mais, surtout, l'ancienne députée (de 2017 à 2022, d'abord dans le groupe En Marche puis Liot – Libertés, indépendants, Outre-mer et territoires) est bien placée pour soulever le voile sur les prémices de la loi holding. « J'ai été une des premières à partir [d'En Marche] quand il a été question de supprimer la chaîne pour enfants [France 4, finalement maintenue]. Quant à la holding, elle n'était pas dans le programme de Macron, mais comme il n'avait pas trop d'idées sur le sujet... Cette volonté d'une holding est une forme de remise au pas [de l'audiovisuel public], cela m'a été dit, j'étais à l'intérieur... » Lionel Thompson, délégué syndical SNJ-CGT à Radio France et journaliste à France Inter, insiste pour sa part sur le sous-financement de l'audiovisuel public. La BBC anglaise, souvent citée comme

exemple à suivre par les tenants de la holding, dispose d'un budget annuel de 6,5 milliards d'euros, contre 4 milliards pour tout l'audiovisuel public français. « À Radio France, en 2024, notre budget a diminué de 25 millions d'euros, cela a entraîné la disparition du Mouv' de la diffusion hertzienne, la disparition de sa rédaction, ainsi que de la rédaction d'Ici Paris Ile-de-France. Nous n'avons pas non plus l'argent pour financer de nouveaux modes de diffusion. » Même « situation mortifère » à l'Ina (Institut national de l'audiovisuel), témoigne Xavier Eutrope, du syndicat CGT de l'entreprise : « Nous avons de moins en moins d'argent chaque année. Nous devons générer notre propre chiffre d'affaires pour fonctionner. En parallèle, on subit des destructions d'emplois, quel que soit le gouvernement. Nous étions mille il y a quelques années, pour moins de neuf cents aujourd'hui. »

### « Une refonte globale de la fiscalité est nécessaire »

« Nous avons déposé des amendements pour une contribution universelle et progressive [à l'audiovisuel public] », précise Aurélien Saintoul, qui élargit le débat : « Une refonte globale de la fiscalité est nécessaire. » Il rappelle ainsi le rapport de la commission d'enquête sénatoriale, dont le rapporteur est le communiste Fabien Gay et le président le LR Olivier Rietmann, qui évalue les aides publiques aux entreprises à 211 milliards d'euros. « Cela laisse des marges de manœuvre. La question des moyens se pose pour tous les services publics », commente le député LFI, avant d'embrayer sur « les dysfonctionnements de l'audiovisuel public », ses « contrats atypiques et précaires » avec lesquels « il faudra bien en finir », mais aussi « certains choix éditoriaux inacceptables ».

« La conférence de rédaction n'est plus un lieu d'échanges », regrette Soraya Morvan-Smith, journaliste à France 24 et secrétaire générale adjointe du SNJ-CGT, qui s'inquiète d'une « droïtisation des antennes ». « Cela fait partie des conséquences d'un modèle low-cost, avec beaucoup de précaires et où il n'y a pas de temps pour faire des recherches, seulement celui de se reposer sur l'AFP. Il faut pondre un journal [télévisé] en deux heures et les enchaîner toute la journée. » Quelques jours plus tôt était sorti un communiqué de la CGT de France Télévisions qui a eu une audience considérable sur les réseaux sociaux, titré « Le 20 heures de France 2 en passe

de gagner le concours du journal le plus réactionnaire ». Ce communiqué revenait sur le traitement de la mobilisation citoyenne du 10 septembre dans le JT de la veille. « La justice fiscale, le patrimoine des plus riches : tout cela n'a pas été abordé par France 2, qui a traité le sujet uniquement sous l'angle sécuritaire », pointe Soraya Morvan-Smith.

### « Lissage et glissement à droite » de l'information

Lionel Thompson déplore le même « lissage et glissement à droite » de l'information sur Radio France. À la rentrée, rappelle-t-il, beaucoup d'émissions de France Inter ont disparu de l'antenne, « des anciens reporters de l'équipe de Daniel Mermet [l'émission « *Là-bas si j'y suis* », supprimée en 2014], des voix du féminisme... » À l'inverse, après le départ de Léa Salamé au 20 heures de France 2, Benjamin Duhamel a fait son arrivée dans la matinale, en provenance de BFMTV : « On aurait préféré que ce soit quelqu'un en interne. » Le journaliste de France Inter poursuit : « Il y a un effet "boys club" le matin [sur France Inter], avec les chroniques dites sérieuses – l'économie, la politique... – confiées à des hommes et la culture et les sujets plus légers à des femmes. » Malgré tous nos défauts, l'extrême droite nous attaque car, au milieu de l'océan des chaînes de milliardaires et de la Bollosphère, on est encore un peu plus pluraliste. On nous taxe d'affreux gauchistes ; on ne doit pas regarder la même chose. Et malheureusement, nos directions cèdent trop facilement [aux menaces et injonctions de l'extrême droite], développe Lionel Thompson, qui revient sur la polémique déclenchée par la diffusion de la vidéo d'une discussion entre Thomas Legrand, Patrick Cohen et deux cadres du PS : « On veut bien tous les débats sur le rapport des journalistes au politique mais pas de cette façon. » Effectivement, c'est un moment très compliqué, poursuit Sophie Taillé-Pollian. Pascal Praud mène une bataille culturelle, une campagne d'opinion pour remettre en cause l'existence même de l'audiovisuel public. « Alors que la notion de faits et d'informations devient secondaire, il faut des garde-fous », prévient Soraya Morvan-Smith, qui prend l'exemple des contraventions énoncées avec beaucoup d'aplomb et d'arrogance par Rachida Dati : pour les contrer, « cela demande un peu de travail et de courage. »



# CGT Spectacle

## Premier congrès après notre affiliation

Six délégués journalistes ont pris part au congrès de la CGT Spectacle, à Noirmoutier, le premier pour le SNJ-CGT en tant que nouvelle composante de cette dernière. Les travaux ont prouvé que notre syndicat a déjà commencé à prendre toute sa place au sein de sa fédération.

Présentées dans le préambule du document d'orientation adopté à son 40<sup>e</sup> Congrès fédéral, les priorités de la CGT Spectacle passent par la préservation de nos libertés fondamentales : liberté d'expression, de création, de diffusion, droit à un service public fort, à la protection sociale... Nos luttes, avec la grève pour outil majeur, se construisent par la communication, la mobilisation, la formation, la défense et la conquête de nouveaux droits syndicaux et l'articulation de l'organisation fédérale entre syndicalisme de travailleuses et travailleurs précaires et syndicalisme d'entreprise. Nos luttes revendiquent l'universalité des droits : pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, contre le racisme et les discriminations liées à la santé et au handicap. Enfin, nos luttes doivent nous permettre de faire face aux transformations du monde et leurs dangers : l'intelligence artificielle qui met à mal le travail et la société, l'urgence écologique qui nécessite une transformation radicale du modèle économique dominant productiviste et capitaliste, ainsi que l'extrême droite, dont le discours et la politique doivent être combattus sans relâche. C'est de tout cela qu'il a été question du 13 au 16 octobre à Noirmoutier. Pour la première

fois, le SNJ-CGT, qui vient d'intégrer la Fédération, y a participé, non en tant qu'invité mais avec une délégation de six membres (trois femmes, trois hommes). Et autant dire que les congressistes représentant notre syndicat ont reçu un très bon accueil et occupé toute leur place, s'inscrivant dans plusieurs commissions du congrès (orientation, candidatures et bureau du congrès) mais également aux débats, en tant qu'intervenants ou qu'animateurs, selon les thèmes. Ces six délégués, candidats à la Commission exécutive fédérale, y ont été élus, deux ont intégré le Bureau fédéral : Pablo Aiquel et Soraya Morvan-Smith, secrétaire général et secrétaire générale adjointe du SNJ-CGT. À la tête de la Fédération CGT du spectacle, Ghislain Gauthier a été réélu secrétaire général et Salomé Gadafi, Antoine Galvani et Maxime Séchaud réélus secrétaires généraux adjoints.

### Structuration syndicale au sein du jeu vidéo

La première table ronde du congrès était dédiée à la structuration syndicale dans le secteur des jeux vidéo. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du jeu vidéo (STJV) est ainsi venu présenter le chemin parcouru depuis sa création en 2017. Dans

un milieu sans culture de revendications, où beaucoup regardaient les syndicats avec défiance, le STJV a été capable d'initier, le 13 février 2025, une grève nationale qui a mobilisé près de deux mille grévistes, dont la moitié ont manifesté dans la rue. Une grève à laquelle appelait également le collectif CGT d'Ubisoft, la plus grosse entreprise du secteur.

Avec des études au coût élevé, des salaires globalement bas, une très forte précarité et une culture de la sous-traitance, le jeu vidéo connaît de nombreuses problématiques communes avec le monde de la culture. Il n'est pas rare d'y découvrir travail déguisé, sous-traitance et absence de mesure du temps de travail. Si, au moment du Covid, des investissements massifs ont été réalisés, en novembre 2024, le studio Don't Nod a annoncé licencier le tiers de ses effectifs, tandis que la création chez Ubisoft d'une entité regroupant uniquement les trois structures les plus rentables fait craindre une vente à la découpe. Pour le moment, le STJV demeure indépendant, réticent à rejoindre la Fédération CGT des sociétés d'études, à laquelle appartient le collectif CGT Jeu vidéo constitué autour de la section d'Ubisoft, alors que 80 % des salariés du secteur sont artistes, compositeurs, dessinateurs... Une éventuelle intégration à la

CGT de ce jeune syndicat nécessiterait donc des discussions logistiques et stratégiques.

### L'IA comme chantier syndical international

Autre sujet de table ronde, l'intelligence artificielle (IA) comme chantier syndical international. Hélène Richard, élue au Bureau national du SNJ-CGT, a décrit les conditions de mise en place et les conséquences de l'IA générative (IAG) dans les rédactions (voir également page 16), mais également les tentatives de régulation, comme l'IA Act européen de 2024. Laurent Tardif, juriste au Snam-CGT, décrit de son côté « une situation un peu schizophrène, avec par exemple des musiciens qui se réjouissent d'avoir l'IA pour créer ». « Quand un producteur de cinéma utilise votre image ou votre voix pour créer un double numérique, c'est une marchandisation du corps, poursuit-il. Il y a un besoin que le législateur français s'empare de ces questions. » Au sein d'Uni-Mei, fédération syndicale internationale présente dans les secteurs des médias, du divertissement, des arts et du sport, Johannes Studinger a l'habitude de travailler avec les syndicats de la CGT Spectacle. « Nous avons besoin de vous, notamment pour rencontrer des parlementaires européens », insiste-t-il. Le même jour, Nour Elassy, journaliste palestinienne que nous avons déjà reçue sur le stand de la CGT Spectacle et du SNJ-CGT (voir page 7), a également témoigné devant

les congressistes des conditions de travail et de survie de ses concœurs et confrères.

### Politique austéraitre et déclinaison en Pays de la Loire

Le troisième et dernier jour, un échange en visioconférence s'est tenu depuis Montreuil avec Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, qui a tenu à souligner que « le secteur de la culture est toujours très visible dans les luttes, ce qui peut servir de colonne vertébrale pour les mobilisations interprofessionnelles ». Cet échange a été suivi d'une dernière table ronde sur la construction des luttes, à laquelle a participé Thomas Vacheron, secrétaire confédéral chargé de la communication et référent confédéral du SNJ-CGT. Il a rappelé la « violence sans nom » du budget que prépare Sébastien Lecornu et les trois journées de mobilisation – 10 et 18 septembre, 2 octobre – qui ont mis dans la rue près de deux millions de personnes. Cette réflexion sur la politique austéraitre a donné lieu à un focus local. Éléonore Duplay, journaliste à France 3 Nantes et membre du Bureau national du SNJ-CGT, est revenue sur le parcours de Christine Morençais, présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, qui a bâti sa fortune dans l'immobilier. Lorsque l'État demande en 2024 à la Région de faire quarante millions d'euros d'économies, elle proclame qu'elle fera mieux, soit cent millions, avec des coupes massives dans la culture, la santé, l'associatif, le sport, l'écologie, le Planning familial... Martine

Ritz, militante à la CGT Spectacle et à l'union locale CGT de Nantes, insiste de son côté sur la personnalité « droite extrême catho » de Christine Morençais, ce qui influe sur la culture qu'elle promeut, celle liée au « patrimoine ». Avant même la « coupe totale des subventions à la création », elle estime qu'il aurait été possible d'identifier des signes avant-coureurs. La mobilisation, nourrie pas la création d'un collectif Cultures en lutte des Pays de la Loire, a culminé en novembre et décembre, au moment du vote du budget régional. Si la mobilisation était nécessaire, elle a été, selon Marine Ritz, trop tardive, pas assez massive et « insuffisamment interprofessionnelle ». Éléonore Duplay revient également sur les relations de Christine Morençais avec la presse : refus d'entretiens, quasiment pas de conférences de presse, non-communication des ordres du jour du Conseil régional et rétorsions envers les journalistes qui sortent des infos qui lui déplaisent. Le site d'investigation locale Médiacités, qui a révélé que Christine Morençais se finançait avec l'argent de la Région un photographe personnel, en sait quelque chose : son journaliste a été exclu de la tribune de presse couvrant la séance du Conseil régional, ce qui a entraîné une réaction commune des syndicats de journalistes et du Club de la presse de Nantes. Une chose est sûre : la mobilisation, de la CGT Spectacle notamment, contre la politique « anticulture » de Christelle Morençais n'est pas terminée. D'autres actions se préparent pour les prochains mois. ■



## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

# Le SNJ-CGT travaille à un plan d'action

Les membres du groupe « intelligence artificielle » du SNJ-CGT se sont réunis fin septembre, pour mettre en commun leurs expériences, renforcer notre cahier revendicatif et favoriser la prise de conscience des enjeux dans les rédactions, mais aussi dans le grand public.

Par Hélène Richard

**A**u vu des montants colossaux des valorisations boursières de sociétés spécialisées dans l'intelligence artificielle (IA) et des investissements dans les infrastructures, le capitalisme fait clairement un pari sur cette technologie pour surmonter sa crise. Les pressions pour son adoption partout vont s'intensifier. Mais quel des impacts sur l'emploi et les conditions de travail, sans parler du pillage des savoirs et de données et leur concentration dans les mains de quelques acteurs ? Dans notre secteur de la presse et des médias, ce phénomène s'ajoute à une concentration déjà poussée.

### Des jugements favorables chez Infopro Digital et à France Télévisions

Une bonne nouvelle cependant : les participants à la journée du SNJ-CGT sur l'IA se sont réjouis d'une nouvelle jurisprudence en faveur d'une information-consultation obligatoire du comité social et économique (CSE). Après Prisma Media, où le CSE n'a même pas eu à concrétiser sa menace d'une action en justice, les syndicats de France

Télévisions et d'Infopro Digital (groupes Moniteur et Gisi), dont le SNJ-CGT, ont obtenu en juillet et en septembre des tribunaux d'instance de Paris et de Créteil des jugements en référé favorables (voir également l'encadré). Ces derniers suspendent les projets de mise en place de l'IA le temps que soit lancée l'information-consultation et prévoient d'importantes astreintes – jusqu'à 1 500 € – pour chaque jour de retard.

Le collectif du SNJ-CGT a identifié parmi les priorités du syndicat la réalisation rapide d'un annuaire d'experts (ingénieurs, juristes, économistes...) en mesure d'accompagner les élus des CSE, éventuellement en collaboration avec les cabinets classiques. L'enjeu est complexe mais majeur : il s'agit de s'outiller pour poser des garde-fous juridiques sur la propriété intellectuelle, de calculer les gains de productivité capturés par les directions et de mesurer l'impact de l'intelligence artificielle en termes de risques psycho-sociaux. Les témoignages illustrent en effet des stratégies patronales récurrentes : création par les directions de groupes de salariés informels ou de « bêta-testeurs » anonymes inconnus des instances, ainsi que la prétention à cadrer des usages « clandestins » massifs de

l'IA via des outils gratuits ou des comptes payants (ChatGpt, Perplexity...). Mettre à disposition des outils « maison » sur les intranets est alors censé limiter l'anarchie et promettre de rester à effectif constant... De fait, une grande partie des collègues sont à titre individuel très friands de ces outils, qui se généralisent rapidement. Les chartes déontologiques récemment adoptées par les directions interdisent ces usages, font porter la responsabilité éditoriale sur les journalistes eux-mêmes, sans fournir les conditions pratiques et collectives pour vérifier l'information.

### S'opposer aux plans de licenciements

Le débat a porté sur la capacité du droit du travail à s'opposer aux plans de licenciements. Il empêche déjà toute embauche sur le poste d'un salarié licencié. C'est un levier à explorer contre le « grand ménage » qui se profile, notamment pour les postes de secrétaires de rédaction, correspondants locaux de presse dans la presse régionale (CLP, qui n'ont pas le statut de journaliste et ne sont pas salariés), correcteurs, maquetistes et graphistes. Un travail sur les qualifications – pour décrocher des augmentations de salaire en lien avec les nouvelles compétences qui se développent – est également un chantier à mener.

D'autres pistes ont été abordées, comme celle d'un droit d'« opt-out » pour les journalistes. Cela désigne la possibilité de s'opposer individuellement au traitement de ses œuvres par des opérateurs de l'IA. À

l'heure actuelle, les journalistes n'ont pas leur mot à dire lors des « ventes en gros » de bases de données à des opérateurs extérieurs, comme l'a montré le cas du Monde avec OpenIA. Renforcer leur droit en tant qu'auteur est un enjeu à porter aux niveaux national et européen.

Par ailleurs, la question d'un label « journalisme sans IA » a fait débat. Est-ce un levier ou un piège ? Des travaux ont déjà été menés, par exemple la classification du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (trois types d'usages de l'IA, classés du vertueux au dangereux). Mais la législation européenne est déjà formatée par une pensée du « risque » et de régulation du marché, compatible avec la promotion de labels pour informer le « consommateur », à la manière d'un « Nutriscore » à destination des lecteurs.

### Et le coût environnemental ?

Les outils numériques consomment moins d'énergie que la distribution des journaux, l'imprimerie, les reportages, mais s'ajoutent à ces consommations. Les directions devraient être tenues par leurs engagements carbone pour tout déploiement de l'IA. Des actions comme la diffusion des guides pratiques de l'Ugict-CGT, la création d'espaces de partage de documents, la veille sectorielle via des groupes Telegram ou encore l'organisation de tables rondes et d'interventions publiques dans les unions départementales CGT et autres lieux publics sont préconisées pour renforcer la mobilisation et la sensibilisation autour de l'IA dans les médias. ■

## IAG et information-consultation : une jurisprudence en cours

« Il n'est pas sérieusement contestable que l'intelligence artificielle est une technologie nouvelle dont le déploiement dans le secteur de la presse est susceptible d'affecter les conditions de travail de ses salariés. » Cette réflexion a beau relever de l'évidence, quand elle figure dans une décision de justice, elle prend une importance considérable. Saisi par le CSE des groupes Moniteur et Gisi, le tribunal de Créteil a ainsi bloqué le déploiement de l'IA générative (IAG) au sein d'Infopro Digital, la maison mère. Avec, à la clé, une astreinte en cas de retard, plus des dommages et intérêts et des frais de justice à verser aux parties adverses. La justice n'a en effet pu que constater qu'Infopro Digital n'avait ouvert aucune information-consultation. « Avec l'ouverture prochaine de l'information-consultation, nous mandaterons, dans nos entreprises respectives, un expert pour examiner toutes les répercussions des usages de l'IAG dans nos services et rédactions », annonce l'intersyndicale (CFDT, FO, SNJ, SNJ-CGT, Unsa). Même motif, même punition en septembre, chez France Télévisions. Dans des termes voisins, le tribunal judiciaire de Paris a en effet jugé qu'« il est manifeste qu'une technologie faisant appel à l'intelligence artificielle est une technologie nouvelle », et que pour donner droit à une information-consultation, « il n'y a aucune exigence d'importance ni d'impact sur des aspects ciblés de la relation de travail et il suffit que la mise en œuvre des nouvelles technologies soit susceptible d'avoir un impact sur la situation des travailleurs ». France Télévisions doit donc suspendre le déploiement de son projet MedIAGen, « déjà utilisé par environ huit cents salariés depuis 2024 », note l'intersyndicale (CGT, CFDT, SNJ, FO). Voilà qui va sérieusement compliquer le discours des directions d'entreprises de presse et de médias, qui s'obstinent encore à ne pas reconnaître à l'IAG son caractère de « technologie nouvelle » et donc à écarter les obligations qui y sont attachées par le code du travail.

## FRANCE MÉDIAS MONDE

# Négociations de branches

## Nouvelles grilles en PHR, échecs en PQN et PQR

Presse hebdomadaire régionale, presse quotidienne nationale, presse quotidienne régionale, presse magazine : résumé des négociations en cours et des accords, signés ou non par le SNJ-CGT.

### Nouvelle grille de postes et de minima en presse hebdomadaire régionale

Ce n'est pas tous les jours que l'on applique une nouvelle grille de définitions de postes, couplée à une nouvelle grille de minima salariaux. C'est ce qui interviendra en février prochain en presse hebdomadaire régionale (PHR) après la signature en octobre, dont celle du SNJ-CGT, d'un accord dont la négociation avait démarré près d'un an plus tôt. Le constat de départ était partagé : la grille en cours, qui datait de 2017, avait besoin d'être

sérieusement revue, notamment à cause d'un tassement de la progression salariale d'un échelon à l'autre. Les discussions ont parfois été tendues, notamment lorsque le patronat, le SPHR, a posé comme préalable la disparition du salaire minimum professionnel garanti (SMPG) dans la branche, fixé à 5 % au-dessus du Smic. Dans l'accord qui a été signé, le début de grille – même si la revendication des syndicats était supérieure – s'établit désormais à 1 900 € brut, soit environ 8 % au-dessus du Smic actuel. Le gros des effectifs de la branche se verra appliquer une hausse de l'ordre de 10 % des minima correspondants. Un quatrième niveau a été introduit pour les journalistes rédacteurs polyvalents et rédactrices polyvalentes, permettant une progression salariale plus importante, notamment pour celles et ceux dont la carrière ne passe pas par des fonctions d'encadrement. Les postes de rédaction en chef et de rédaction en chef adjoint se voient désormais appliquer deux niveaux là où aujourd'hui il n'en existe qu'un. Sur le principe, c'est donc une possibilité accrue de progression, avec néanmoins un inconvénient de taille : le premier niveau de chaque fonction est inférieur au niveau « unique » qui existait jusque-là. Un mécanisme sur lequel le patronat a refusé de revenir malgré les demandes insistantes des syndicats. Le haut de grille (rédacteur en chef 2<sup>e</sup> niveau) se situe désormais à 2 800 € brut là où l'ancienne grille s'arrêtait un peu au-dessus des 2 600 €. Le SNJ-CGT sera désormais attentif, au sein de la commission de suivi qui instaure l'accord, à l'application de ces deux nouvelles grilles, en particulier la répartition entre rédacteurs en chef (et adjoints) de niveaux 1 et 2.

### Presse quotidienne nationale : sept ans trop vite oubliés

Pour la première fois depuis 2018, les organisations représentant les journalistes ont

été conviées cette année à des négociations salariales par le Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN). Entre-temps, l'inflation cumulée a atteint 17 % et les minima des autres catégories de salariés ont progressé de 8,2 % dans la branche. Mais l'organisation patronale a refusé de considérer le retard accumulé pour notre profession. L'ultime proposition du SPQN pour les permanents (+ 1 % en juillet 2025 puis + 0,5 % en juillet 2026) était donc insuffisante, même avec une augmentation du premier niveau des stagiaires à 1 900 € (+ 70 €). Quant à la proposition d'augmentation du barème des piges (+ 4,1 %), elle intervient après une période encore plus longue de stagnation. Celle-ci nécessite un effort conséquent qui permettrait d'impulser une hausse sensible des rémunérations réelles des piges dans les entreprises, où elles sont généralement supérieures à ces minima. Le SNJ-CGT, qui a décidé de ne pas signer l'accord, s'investit désormais dans les négociations spécifiques ouvertes sur les alternants et sur les rémunérations et les conditions de travail des journalistes rémunérés à la pigne.

### Maigre proposition en presse quotidienne régionale

C'est sur une bien maigre proposition d'augmentation générale de 0,5 % des minima de grille que le Syndicat – patronal – de la presse quotidienne régionale (SPQR) a conclu la réunion de négociation du 3 octobre dernier, d'ailleurs convoquée bien tard pour une négociation annuelle obligatoire (NAO) portant sur 2025. Ce dernier ne semble pas avoir tiré les conclusions de la NAO de branche de 2024, dont l'échec était déjà dû au refus des patrons de délier les cordons de la bourse dans une proportion acceptable par rapport à l'inflation. Résultat, la valeur d'entrée de grille de la PQR se trouve aujourd'hui à 1 747,20 € brut, soit en-dessous du niveau du Smic (1 801,67 € brut).

## EN BREF

## À Perpignan, "30 ans de Visa Off CGT"



Le SNJ-CGT ne présentait pas, cette année, d'exposition au festival Visa pour l'image, à Perpignan, mais il était présent, ainsi que la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet, aux côtés de la CGT des Pyrénées-Orientales pour mettre en avant « 30 ans de Visa Off CGT ».

## Formation à la négociation collective

Le SNJ-CGT organise sa deuxième session de formation à la négociation collective du 27 au 29 janvier 2026. Plus de détails à venir sur le programme et les intervenants.

## Hommage à Madeleine Riffaud le 15 décembre

Avec la Confédération, le SNJ-CGT prépare pour le 15 décembre en fin de journée un hommage à notre camarade Madeleine Riffaud, disparue en novembre 2024.

Résistante pendant la Seconde Guerre mondiale, journaliste (syndiquée au SNJ-CGT) à *La Vie ouvrière* puis à *L'Humanité*, poétesse, militante communiste, Madeleine a eu plusieurs vies. Le syndicat enverra une invitation dès que le contenu de l'hommage aura été précisé.



Le SPQR n'a visiblement pas davantage tiré de leçons de l'échec de la négociation des tarifs de la pigne en PQR, qu'il avait prématurément close sur une proposition à 50 € brut le feuillet. De quoi considérer que la négociation n'avait pas le caractère « sérieux et loyal » exigé par le code du travail, nécessitant pour cela « que la partie patronale [...] ait répondu de manière motivée aux éventuelles propositions des organisations syndicales ». « La contre-proposition des organisations syndicales à 60 € le feuillet n'a à aucun moment été examinée ni étudiée, pas plus que celle de mettre en place des « rémunérations complémentaires » telles que des primes pour l'utilisation de locaux ou de matériels personnels », écrivions-nous dans un communiqué publié le 12 mars. Par ailleurs, ce caractère « sérieux et loyal » implique que la partie patronale ait communiqué aux organisations syndicales les informations nécessaires pour leur permettre de négocier en toute connaissance de cause ». Or, rappelons-nous, « les syndicats n'ont pas obtenu les barèmes de piges appliqués dans les différents groupes de PQR. Ni la preuve que les journalistes rémunérés à la pigne y avaient été pris en compte dans les négociations annuelles obligatoires. Ni les informations sur les autres éléments appliqués en PQR liés à la rémunération des journalistes pigistes et à leurs conditions de travail. » Ce ne sont plus des négociations salariales mais un vrai dossier « secret défense ».

À noter qu'en presse magazine, le SNJ-CGT a signé l'accord de NAO qui accorde de 1 % à 3 % d'augmentation aux journalistes permanents selon leur niveau dans la grille et fait passer, pour leurs collègues pigistes, le feuillet brut de 60 à 62 €, soit un peu plus de 3 % de progression.

En revanche, en presse spécialisée, mêmes causes mêmes effets : pour la deuxième année consécutive, la NAO se termine par un refus catégorique de l'ensemble des organisations syndicales d'accepter les maigres propositions patronales. Pour 2025, la Fédération nationale de la presse spécialisée (FNPS) a mis sur la table une augmentation de 1 % pour les premiers coefficients, 0,8 % pour les suivants et 0,5 % pour les plus élevés. En 2024, elle avait fait une « recommandation unilatérale » à ses adhérents allant de 0,99 % à 1,51 % de revalorisation. ■

1. Un article de l'accord empêche bien entendu qu'un actuel rédacteur en chef (ou adjoint) qui serait classé demain en « premier niveau » voie son salaire diminuer.



## PRISMA MÉDIA

# Tour de vis sur les budgets et les contenus

« Nous subissons des RPS [risques psychosociaux] puissance dix. Nous avons tous les traits tirés... » Valérie Doignon, secrétaire SNJ-CGT du comité social et économique (CSE) de Prisma Media, décrit une période particulièrement dure depuis que l'actionnaire Vincent Bolloré a décidé un violent tour de vis.

Après le départ de Claire Léost pour CMA-CGM, il a nommé cet été Arnaud Lagardère président du groupe, Gérard-Brice Viret vice-président (en plus de la direction générale de Canal+) et Serge Nedjar directeur des rédactions (en plus de la direction de CNews). En provenance de Lagardère, Michel Sibony a également été nommé vice-président. Toute décision financière remonte jusqu'à lui, même pour la simple commande de cartes de visite.

« Tout ce qui a déjà été négocié est suspendu et il demande de renégocier tous les

contrats à la baisse. Une pression maximale est mise sur les responsables hiérarchiques, qui ne savent même plus quoi dire à leurs équipes », confie Valérie Doignon. Les commandes de piges n'échappent pas à la règle : « Nous avons des journalistes pigistes qui ne peuvent plus payer leur loyer ! » « Sont-ils en train d'assainir [Prisma] pour nous revendre ou de nous étrangler pour voir jusqu'où ils peuvent aller ? », s'interroge la secrétaire du CSE.

## Liste de personnes à interviewer chez Voici

L'interventionnisme de la nouvelle direction vise aussi les contenus. À *Voici*, la rédaction a reçu une liste de personnes à interviewer, parmi lesquelles Christine Kelly, la très réactionnaire présentatrice de CNews, qui a déjà eu droit à son entretien. Une double page a également été imposée dans *Femme actuelle* sur le tout aussi

réactionnaire cardinal Bustillo, écrite par une journaliste de CNews. Heureux hasard : François Bustillo publie un livre chez Fayard, également dans le giron Bolloré.

À *Capital*, c'est un article sur le cigarettier Philip Morris, client de l'agence de publicité Havas (groupe Bolloré toujours), qui a été modifié. La situation est particulièrement difficile à la rédaction du magazine économique, qui se voit imposer un déménagement dans les locaux du JDD et d'Europe 1. Fait particulièrement rare, Prisma a ouvert la clause de conscience aux journalistes de *Capital*. Le message est clair : ceux qui sont mécontents de ce rapprochement avec des médias qui roulent ouvertement pour l'extrême droite n'ont qu'à partir. « Ce que [le groupe Bolloré] veut, c'est utiliser la marque Capital pour bénéficier de son crédit et y instiller ses idées », conclut Valérie Doignon.

L. F.

## TÉLÉRAMA ET MARIANNE

# Deux motions de défiance

Du « flou » et des « injonctions contradictoires ». La motion de défiance contre la directrice de la rédaction Valérie Hurier votée début octobre à *Télérama* fait état d'un « malaise » dans la rédaction, documenté par une expertise confiée à un cabinet spécialisé.

L'intersyndicale (SNJ, SNJ-CGT, CGT-Infocome, CNT) parle de « crise de sens, perte d'autonomie dans le travail, manque d'écoute de la direction, inégalité de traitement, verticalité des décisions... » « L'annonce de la dissolution du service

Reportages, partie intégrante de l'identité de *Télérama* et de son désir de raconter le monde tel qu'il va, est venue renforcer ces inquiétudes », précise la motion, qui dénonce également « l'absence de cap éditorial, la prise de décisions unilatérale et une insécurité grandissante au travail ». La défiance a été votée à 68 %, avec une participation de 86 %.

## De La Provence à Marianne

Deux semaines plus tôt, ce sont les journalistes de *Marianne* qui ont voté (par 37 voix, contre 15 et 3 abstentions) une motion de

défiance contre la directrice de la rédaction, Eve Szeftel. Le texte dénonce « des prises de position dénaturant l'identité profonde du titre, en particulier son caractère "non-aligné" et son indépendance d'esprit », ainsi que « des manquements graves et répétés à l'éthique journalistique, spécialement concernant la couverture du conflit israélo-palestinien et des crimes de guerre à Gaza ». Le 10 octobre, *Marianne*, propriété du milliardaire tchèque Daniel Kretinsky, a nommé comme directeur délégué de la rédaction Aurélien Viers, ancien directeur de la rédaction de *La Provence*.

## LE CANARD ENCHAÎNÉ

# Demande de requalification et de condamnation pour "harcèlement moral"

Mieux vaut ne pas sortir du rang quand on est journaliste pigiste au *Canard enchaîné*. C'est en tout cas ce que semble confirmer l'audience du 7 octobre au conseil de prud'hommes de Paris.

« Un dossier classique de pigiste. » L'avocate Sophie Bailly résume ainsi la relation entre son client, *Le Canard enchaîné*, et le journaliste Mathieu Pérez. Mais à l'audience du conseil de prud'hommes de Paris du 7 octobre, ce dernier évoque la parution, dans chaque numéro ou presque de l'hebdomadaire, d'articles qu'il signe pour la rubrique « théâtre » et, en plus, l'été, sur des expositions, lui valant un salaire quasiment fixe depuis septembre 2015. D'où sa demande de requalification en emploi permanent à temps plein, au salaire conventionnel de « critique », au coefficient 127 de la grille de la presse magazine. Le tout accompagné de rappels de salaires.

## Forte détérioration des relations avec la rédaction en chef

Mais le dossier va bien au-delà. Mathieu Pérez explique qu'après sa signature, en mars 2023, d'un courrier de soutien au délégué syndical SNJ-CGT Christophe Nobili, ses conditions de travail et ses relations avec son supérieur hiérarchique direct et la rédaction en chef se sont fortement dégradées. « La lettre de soutien est lue en conférence de rédaction à 15 heures et à 18 heures, je reçois un mail de Jean-Luc Porquet m'indiquant qu'il signera seul la rubrique théâtre, et cela a duré cinq semaines », nous confie-t-il en marge de l'audience. Pendant ces cinq semaines, son salaire est inchangé, ce qui met à mal la théorie de la direction selon laquelle la rémunération mensuelle du journaliste ne dépend que du nombre

de publications. « Parmi les pigistes qui ont signé la lettre de soutien, trois sont devant les prud'hommes et une est partie, contrainte de signer une rupture conventionnelle », nous explique par ailleurs Christophe Nobili. Rythme de parution des articles devenu aléatoire, échanges réduits au minimum avec Jean-Luc Porquet (jusqu'à ignorer son collègue quand il le croise au théâtre), absence de réponse à des propositions d'articles, manque d'information sur les dates de rendu des articles : Mathieu Pérez dénonce un « harcèlement moral » et des « manquements à l'obligation de sécurité » de l'employeur, car rien n'aurait changé après l'alerte en comité social et économique (CSE) de novembre 2023. Un dessinateur de la rédaction atteste que le rédacteur en chef « s'amuse » à

qualifier la nouvelle journaliste pigiste embauchée pour la rubrique « expositions » de « ta concurrente » dans des échanges avec Mathieu Pérez. « C'était particulièrement choquant », conclut le témoin.

## Tout est normal, selon la direction

L'avocate du journal nie tout harcèlement, jugeant que la direction se contente d'assurer ses prérogatives, notamment en commandant ou non des papiers et en acceptant ou non des propositions. Pour elle, le journaliste ne peut être considéré à temps plein, car il collabore à d'autres titres. Avec un salaire mensuel moyen sous les 1 300 € brut – dans une rédaction qui compte pourtant un certain nombre de gros salaires –, on voit mal comment il pourrait en être autrement. Par ailleurs, Mathieu Pérez percevait « 84 % de sa rémunération [totale] du *Canard enchaîné* en 2022, 91 % en 2023 et 78 % en 2024 », rappelle son avocat, M<sup>e</sup> Wilfried Lévêque. Jugement le 8 janvier.

L. F.

## Une étonnante relaxe générale

Le tribunal correctionnel de Paris a jugé le 17 octobre que le caractère fictif de l'emploi qui a valu à Édith Vandendaele une rémunération du *Canard* pendant vingt-cinq ans n'était pas constitué. Relaxe générale des faits d'abus de biens sociaux pour les ex-dirigeants Nicolas Brimo et Michel Gaillard et le dessinateur Escaro, et de recel pour Édith Vandendaele. Dans un livre publié en 2023, Christophe Nobili, journaliste et délégué syndical SNJ-CGT au *Canard*, décrit un arrangement entre les trois hommes pour faire rémunérer la compagne du dessinateur quand celui-ci est parti en retraite. Malgré l'absence de preuve d'un quelconque travail lors des quatre jours d'audience, en juillet, le tribunal estime que « le dossier repose essentiellement, voire uniquement, sur des déclarations » qui constituent « un édifice fragile », balayant ainsi la « jurisprudence Pénélope Fillon ». Le parquet, ainsi que Christophe Nobili, accompagné en partie civile de six journalistes et actionnaires minoritaires du journal, font appel.

L. F.

FEJ

# TOLÉRANCE ZÉRO

## face aux violences et discriminations dans les rédactions

L'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) a voté en juin une motion pour demander aux employeurs de combattre les violences dans les rédactions, de développer des plans d'égalité et de permettre l'arrivée de femmes à des postes de direction. En amont, une enquête avait été réalisée.

Par Houda Benallal

Lancée sous forme d'un questionnaire en décembre 2024 par le Gendeg (groupe d'experts sur le genre et la diversité) de la FEJ auprès de ses syndicats à travers dix-sept pays, l'enquête « Les violences à l'encontre des journalistes » a suscité 859 réponses complètes de journalistes (360 hommes soit 41,9 %, et 499 femmes soit 58,1 %), ainsi que des témoignages relatant leurs expériences professionnelles et les situations d'inégalité, de discrimination ou de violence rencontrées au cours de leur carrière. Les premiers résultats indiquent que : 64 % des femmes journalistes déclarent avoir rencontré des difficultés dans l'avancement de leur carrière ; 70 % pensent qu'elles ne sont pas payées de la même manière que les hommes ; 77 % se sentent discriminées en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur appartenance ethnique.

### Inégalités et discriminations

L'enquête confirme également que les femmes journalistes sont touchées de manière disproportionnée par le harcèlement et la discrimination. Elles sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'agressions verbales (61 % contre 47 %), de discrimination (36 % contre 16 %) et de comportements sexuellement transgressifs (22 % contre 2 %). Les comportements

transgressifs – qui recouvrent la violence verbale ou physique, les brimades, les actes sexuels non désirés, l'intimidation, le racisme ou la discrimination – sont les plus fréquents dans les salles de rédaction (44 %) : 30 % ont lieu sur le terrain et 14 % en ligne. On compte 64 % de femmes journalistes, parmi lesquelles 45 % occupent des postes à responsabilités, qui estiment qu'il est difficile de signaler ces comportements inappropriés. En outre, ces données montrent que les discriminations s'accumulent pour les femmes. Certaines journalistes choisissent même de démissionner ou de quitter les rédactions, perçues comme des lieux de violence et de discrimination, afin de se protéger, quitte à se retrouver dans une situation précaire.

### 81 % de femmes chez les parents isolés

Parmi les répondants qui se déclarent parents célibataires, 19 % sont des hommes et 81 % des femmes. De nombreux témoignages illustrent cette réalité. Les horaires irréguliers, les sanctions professionnelles ainsi que la difficulté à préserver une vie personnelle équilibrée constituent autant d'obstacles à une carrière épanouie pour les femmes, en particulier les mères. La majorité des départs de la profession concernent des femmes, souvent en raison d'une mise à l'écart après un congé maternité, un passage à temps partiel ou une mutation. Les mères célibataires



quittent fréquemment le journalisme pour des emplois mieux rémunérés.

### Position hiérarchique et salaires

Concernant la position hiérarchique, 71 % du panel n'ont pas répondu, 31 % déclarent occuper un poste avec responsabilité hiérarchique et 61,7 % indiquent ne pas en avoir. Si les femmes déclarent exercer davantage de postes hiérarchiques que les hommes, leur surreprésentation parmi les non-répondants pourrait nécessiter une analyse plus fine des résultats.

À la question « Diriez-vous que votre salaire est similaire à celui de vos collègues du sexe opposé ou d'une autre identité de genre, ayant le même statut (salarié, indépendant, autre) et exerçant les mêmes tâches et responsabilités ? », 46 % des personnes interrogées ont répondu. Parmi les réponses négatives, 70 % proviennent de femmes. Près de la moitié des répondants (48 %) estiment ne pas avoir la possibilité de négocier leur salaire, dont 62,5 % de femmes.

Le Gendeg relève que l'égalité des genres est indispensable dans les médias qui, à défaut, contreviennent au principe fondamental de toute démocratie, ce qui a un impact direct sur l'information produite et sur le droit à l'information. ■

ENQUÊTE

# Ambroise Croizat, le "ministre des Travailleurs"

Pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de « la Sécu », le journaliste Emmanuel Defouloy consacre à Ambroise Croizat une riche biographie<sup>1</sup> du futur ministre communiste du Travail, sur son parcours syndical et politique, qui le verra mettre en œuvre la Sécurité sociale à la Libération.

Ambroise Croizat (1901-1951) restera marqué à jamais par son origine sociale, quittant l'école à 13 ans pour devenir ouvrier métallo. À 14 ans, le jeune Savoyard se syndique à la CGT des Métaux, à Lyon, avant de s'engager à la Jeunesse Communiste après le Congrès de Tours (1920). En juin 1928, il est désigné secrétaire fédéral des Métaux de la CGTU. Député PCF du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il sera arrêté le 9 octobre 1939 après la signature du « Pacte de non-agression » entre l'Allemagne nazie et l'URSS. Il croupira trois ans et quatre mois en prison, comme la plupart des députés PCF.

### "Débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain"

À la Libération, le général de Gaulle nommera cinq ministres communistes dans son gouvernement. Parmi eux, Croizat, qui devient ministre du Travail. Il va lutter sans relâche face aux patrons et au clergé pour atteindre ses objectifs, à savoir « débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain ». En quelques mois, poursuit le livre, le « ministre-syndicaliste » a réussi à bâtir cette institution qu'est la Sécurité sociale sur la base du programme du Conseil national de la Résistance (CNR). Ces conquêtes sociales ont été portées avec l'appui de la CGT (cinq millions d'adhérents à l'époque) et l'apport de Pierre Laroque, un « haut fonctionnaire visionnaire ». « Croizat va mettre tout son poids de ministre communiste. Et plus encore de dirigeant cégétiste. Toute son âme de syndicaliste. Tout son passé d'ouvrier », souligne Emmanuel Defouloy pour décrire l'énorme travail accompli.

Ce sont les bases de l'édifice social que nous connaissons encore aujourd'hui : l'assurance-maladie universelle, les retraites généralisées, les allocations familiales, la médecine du travail, les accidents du travail, les comités

d'entreprise et la fin de l'abattement légal des salaires féminins par rapport à ceux des hommes.

### La Sécu, édifice attaqué depuis des décennies

Si, pendant plusieurs décennies, Croizat fut oublié – guerre froide oblige –, aujourd'hui le nom du « ministre des Travailleurs » revient en force à l'occasion de la bataille contre la retraite à 64 ans provoquée par Emmanuel Macron. Photos à l'appui, l'auteur évoque ces manifestants qui appelaient clairement, sur leurs banderoles, au retour de Croizat pour défendre les retraites.

L'intérêt du travail de notre confrère est non seulement de faire revivre l'histoire de cette saga sociale à travers le combat du

syndicaliste Croizat, mais aussi de montrer les coups portés à la Sécu par les différentes réformes (ordonnance de 1967, plan Juppé de 1995, financement par l'impôt CSG...) inspirées par le néolibéralisme afin de mettre en cause ces conquêtes sociales. Et tenter d'atteindre le cœur de l'édifice en rayant de la carte le principe de solidarité : les besoins d'abord, le financement devant s'y adapter. Dans son travail de recherche, Emmanuel Defouloy a pu trouver l'aide du « gardien de cette mémoire », en la personne de Pierre Caillaud-Croizat, le petit-fils du ministre, et partager ainsi cet « héritage qui nous est commun ». ■ P. K.

1. Ambroise Croizat, justice sociale et humanisme en héritage. La Sécu à 80 ans, éditions Geai Bleu, 12 €.

## Croizat au ciné ? Appel à la générosité !

Emmanuel Defouloy se lance désormais dans l'aventure d'un film documentaire sur Croizat avec le réalisateur Aubin Hellot. Les principaux intervenants seront Pierre Caillaud-Croizat, son petit-fils, la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet, et les historiens Léo Rosell, Morgan Poggioli, Xavier Vigna et Jean Vigreux. Un financement participatif\* est lancé pour financer le projet.

\* <https://www.proarti.fr/collect/project/croizat/0>



## Professionnel-le-s de l'information, Audiens vous protège et vous accompagne



**Vous êtes journaliste rémunéré-e à la pige ?  
Vous êtes (peut-être sans le savoir) adhérent-e à Audiens !**

**Vos droits à ces garanties  
sont ouverts automatiquement  
dès que vous avez réalisé une pige  
dans les 12 derniers mois**

En effet, vous bénéficiez d'une protection en cas de maternité et en cas de coups durs tels que l'invalidité et le décès. Celle-ci est issue de la convention des journalistes pigistes et du dispositif mis en place par vos représentants professionnels, et est assurée par Audiens.

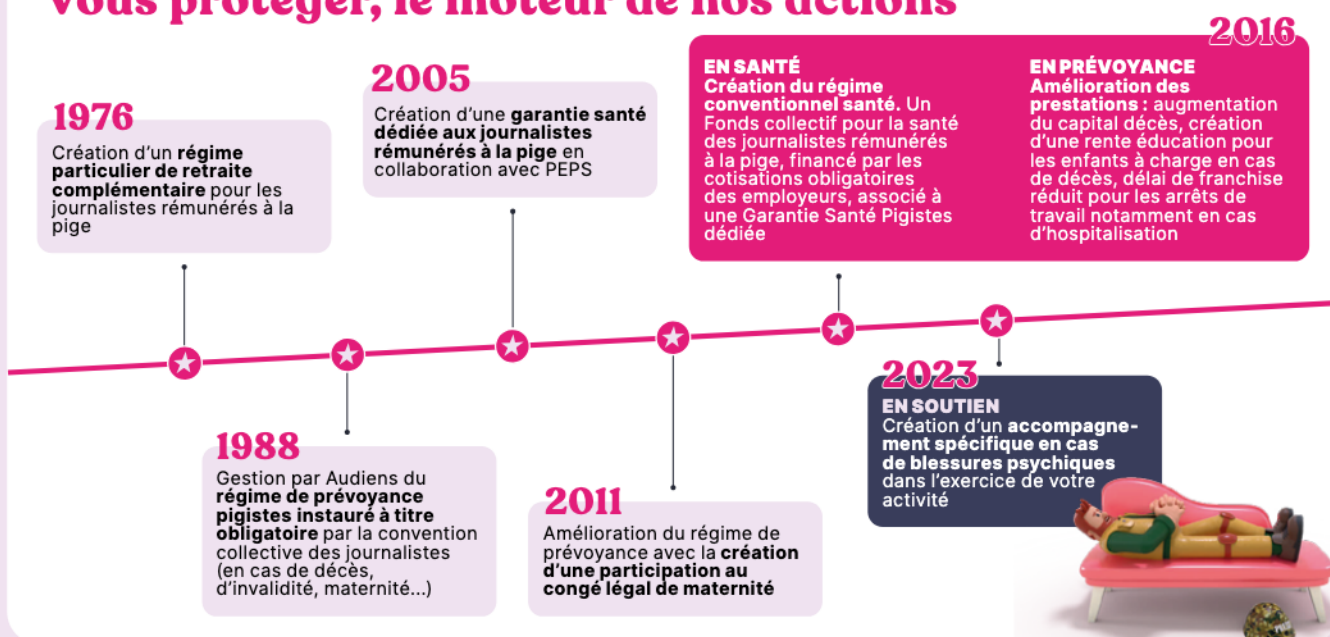
### La Garantie Santé Pigistes : le renforcement de votre protection

Pour le remboursement de vos frais de santé et ceux de votre famille, vous pouvez bénéficier d'une couverture conventionnelle créée spécialement pour vous par vos partenaires sociaux :

- ★ Vos employeurs participent à la cotisation de cette couverture
- ★ Ainsi, vous pouvez adhérer à une couverture santé à 47€/mois, mais ne payez que 23,50€\*
- ★ Vous accédez à une protection complète incluant des services utiles pour vous faciliter la vie : téléconsultation médicale, assistance en cas d'hospitalisation, soutien en cas de difficultés ou de coup dur...

\*sous conditions

### Vous protéger, le moteur de nos actions



**Pour en savoir plus : 0 173 173 809**